

**AVIS PUBLIC**  
**Changement de lieu – Séances  
ordinaires du Conseil pour les mois de  
juillet et août 2019**



AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), la greffière de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot vous informe d'un changement de lieu pour les séances ordinaires du Conseil du 9 juillet et 13 août, 19h30.

Si la température le permet, les séances ordinaires du Conseil des mois de juillet et d'août 2019 se tiendront **au Parc des Éperviers**, situé au 89, rue Rivelaine plutôt qu'au Carrefour Notre-Dame. En cas de mauvais temps, les séances se tiendront comme à l'habitude au Carrefour Notre-Dame.

La Ville indiquera sur son site internet au [www.ndip.org](http://www.ndip.org) l'endroit des séances.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 2 JUILLET 2019.

---

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

---